

Fiche 6 - Orientation et identité sexuelle

EXEMPLE

Régulièrement, pendant un séjour sportif un jeune fait l'objet de moqueries et de violences en raison de son orientation sexuelle (réelle ou supposée). D'autres jeunes le malmènent physiquement et psychologiquement.



PISTES POUR AGIR TOUT DE SUITE

- Écouter la personne qui fait l'objet des moqueries, d'humiliations ou de violences. La question n'est pas de mettre en lumière la « véracité » des propos des autres enfants et jeunes, mais celle de ce qu'elle vit : il faut faire stopper les humiliations au plus vite et donc identifier les enfants et les jeunes qui en sont à l'origine ainsi que les lieux où cela se produit.
- Rappeler à la personne victime de moqueries, d'humiliations ou de violences qu'elle n'est pour rien dans la situation et qu'elle n'a pas à se sentir coupable de quoi que ce soit. Elle est libre de ses choix et de sa sexualité.
- Faire parler les enfants et jeunes auteurs des moqueries, des humiliations et des brimades et plus largement de violences pour les encourager à arrêter au plus vite en rappelant si besoin le cadre juridique.
- En parler en équipe et envisager des actions ou des activités en collectif.
- Veiller à son propre vocabulaire.



PISTES POUR AGIR PLUS TARD

- Prévenir les insultes, les termes déplacés voire ce qui pourrait être considéré comme un propos banal, en réagissant immédiatement lorsqu'ils sont prononcés ou vous sont rapportés.
- Créer un climat d'ouverture sur les différentes identités et orientations sexuelles. Par exemple, ne pas évoquer avec un garçon « sa petite amie » ni avec une fille « son petit ami », mais « la personne dont il/elle est amoureux ».

Fiche 6 - Orientation et identité sexuelle

- Éviter de créer des activités opposant filles/garçons dans un jeu ou en créant des binômes mixtes systématiques.
- Discuter avec les enfants et les jeunes mis à l'écart, faisant l'objet de moqueries, d'humiliations ou de violences en lien avec leur orientation sexuelle, s'ils souhaitent que le séjour soit l'occasion d'aborder les questions d'identité et d'orientation sexuelle. Si la personne stigmatisée ou victime des violences l'accepte, l'équipe d'animation peut organiser un débat ou une discussion.
- Respecter la manière dont l'enfant ou le jeune se définit et plus largement sa dignité.



ATTENTION

- Ne pas relayer des insultes à caractère sexiste ou homophobe.
- Ne pas stigmatiser un jeune en raison de ses vêtements ou de son style de vie et sa manière d'être.
- Ne pas chercher à relativiser ou minimiser les brimades et insultes entre les individus.
- Éviter de se lancer dans un débat où l'on ne maîtrise pas les tenants et les aboutissants.



POUR ALLER PLUS LOIN

L'orientation sexuelle fait référence à l'attraction émotionnelle, physique et/ou sexuelle envers des individus du sexe opposé et/ou de même sexe.

L'identité sexuelle renvoie à la perception de soi comme étant un homme ou une femme et au fait d'être reconnu socialement comme tel, quel que soit par ailleurs son sexe de naissance.

Mener une animation sur les stéréotypes de genre, dans le sport par exemple permet de rediscuter des préjugés à l'égard de chaque sexe et des orientations sexuelles.

III - IDENTITÉ SEXUELLE – ORIENTATION SEXUELLE



CADRE JURIDIQUE

Le non-respect de l'orientation sexuelle d'une personne peut-il être sanctionné juridiquement ? Oui.

Les comportements anti LGBT ne se réduisent pas qu'aux comportements homophobes. Il s'agit plus largement¹³ des « *actes et agissements de haine et de discrimination envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans* »¹⁴.

Les comportements anti LGBT sont sanctionnés sur le plan pénal au titre par exemple d'une violence physique et/ou verbale comme l'indique la mise en situation.

Dans le cas proposé, les faits sont multiples et graves, on y trouve divers types de violences et notamment la violence verbale et physique pouvant faire l'objet de poursuites pénales.

Dans tous les cas, la réaction de l'équipe face à la survenance de faits doit être adaptée à leur degré de gravité mais aussi aux conséquences qu'ils pourraient occasionner sur le bon fonctionnement du séjour.

Le régime juridique applicable relève du code pénal¹⁵.

Exemple de sanction (par rapport à la violence physique) :

Les peines encourues varient selon les actes commis et l'âge de l'auteur (un mineur bénéficiant en principe d'une atténuation de responsabilité) comme des victimes (ex : les violences sur mineur de 15 ans sont plus sévèrement punissables).



RELAIS POSSIBLES / RESSOURCES

La ligne azur (identité, orientation et santé sexuelle) : 0 810 20 30 40 (7j/7 de 8h à 23h) / Site internet : www.ligneazur.org

SOS homophobie numéro national : 01 48 06 42 41 (du lundi au vendredi de 18h à 22h, le samedi de 14h à 16h et le dimanche de 18h à 20h)

13. C'est ce qu'indique notamment le décret n° 2016-1805 du 22 décembre 2016 modifiant le décret n° 2003-1164 du 8 décembre 2003 portant création du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

14. Pour en savoir plus - SOS homophobie :

<https://www.sos-homophobie.org/definitions-homophobie-lesbophobie-gayphobie-biphobie-transphobie>

15. Si les auteurs sont mineurs cela peut aussi relever de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Fiche 6 - Orientation et identité sexuelle

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger - SNATED : 119 (7j/7 - 24h/24) – Site Internet : <http://www.allo119.gouv.fr/> - **Numéro européen de l'enfance en danger** (joignable partout en Europe) : 116 111

Association Contact - Ligne d'écoute, confidentielle et gratuite depuis un poste fixe : 0 805 69 64 64 (Lundi : 15h-21h - Mardi : 18h-22h - Mercredi : 14h-21h - Jeudi : 15h-21h - Vendredi : 15h-21h - Samedi : 13h30-15h30) / Site Internet : <http://www.asso-contact.org/>



DOCUMENTATION À L'ATTENTION DES ÉQUIPES D'ANIMATION OU DES JEUNES

Cahiers de l'action 2013/3 (N° 40) : « Les jeunes face aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre : agir contre les LGBT-phobies » : <http://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2013-3.htm>

La sexualité et nous / CRIPS (Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida), Ile-de-France (Paris, France) / 2014 : http://mediatheque.lecrips.net/index.php?lvl=notice_display&id=93613

Animations du CRIPS / boîte à outils : <http://www.lecrips-idf.net/miscellaneous/selection-outils-vas-jeunes.htm>

Brochure « Questions d'ados (amour – sexualité) : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/601.pdf>

Brochure « Transidentité » (à destination des professionnels) : <http://chrysalidelyon.free.fr/fichiers/doc/Chrysalide-Guide5.pdf>

Jeunes & homo sous le regard des autres (santé publique France) : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/professionnels-education/outils/jeune-et-homo/outil-lutte-homophobie.asp>

Brochure de l'association contact : « Prévention des conduites à risque chez les adolescents – Homophobie et éducation, prévenir et agir » <http://www.asso-contact.org/brochure-homophobie-education.pdf>